

8h30 Accueil des participants
9h Allocution de bienvenue

M. Emmanuel ROUX, Président de l'université de Nîmes,
M. Philippe GUIBERTEAU, Directeur du centre CEA de Marcoule,
M. Alexandre PISSAS, Président de la CLI de Marcoule-Gard,
Président du SDIS, Premier Vice-président du conseil départemental du Gard.

9h30 PREMIÈRE TABLE RONDE :
12h30 LA NON-PROLIFÉRATION NUCLEAIRE

La prévention et la lutte contre la prolifération nucléaire constituent un enjeu fondamental de la communauté nucléaire internationale, revigoré par les récents essais nucléaires menés par la Corée du Nord.

Cette table ronde sera l'occasion de s'interroger sur les réponses apportées par la communauté internationale pour pallier cette menace.

Le débat, introduit et modéré par **M. Jean-Marie PONTIER**, Professeur émérite en droit public à Aix-Marseille Université, « *Qu'est-ce que la prolifération nucléaire ?* », réunit :

M. Abdelwahab BIAD, Maître de conférences en droit public à l'université de Rouen, « *Les instruments internationaux de lutte contre la prolifération nucléaire* » ;

M. Benjamin HAUTECOUVERTURE, Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique, « *Les systèmes de garanties de l'AIEA et d'Euratom* » ;

M. Quentin MICHEL, Professeur en sciences politiques à l'université de Liège, « *Le contrôle des échanges internationaux nucléaires* » ;

M. Jean-Marie COLLIN, Directeur PNND pour la France et les pays francophones (Parlementaires pour la Non-prolifération Nucléaire et le Désarmement), Vice-président IDN (Initiatives pour le Désarmement Nucléaire), Chercheur associé GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité), « *La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive* » ;

M. Yannick MARTIQUET, Docteur en droit nucléaire, université de Nîmes, « *Le rôle de la Cour internationale de justice et du Conseil de sécurité des Nations Unies* » ;

Mme Maryse DEGUERGUE, Professeur en droit public à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, « *La "reconnaissance" des victimes des essais nucléaires français* ».

14h DEUXIÈME TABLE RONDE :
17h LA SECURITE NUCLEAIRE

La sécurité nucléaire, telle qu'entendue en son sens le plus communément usité à l'échelle internationale de prévention et de lutte contre les actes malveillants, constitue une autre préoccupation majeure de la communauté nucléaire internationale, indissociable de la précédente. Les attentats du 13 novembre 2015 ont remis sur le devant de la scène les problématiques de protection physique des matières et installations nucléaires, de lutte contre le trafic illicite et de terrorisme nucléaire et radiologique.

Cette table ronde sera l'occasion de s'interroger sur les réponses apportées par la communauté nucléaire pour pallier ces menaces.

Le débat, introduit et modéré par **M. Jean-Marie PONTIER**, Professeur émérite en droit public à Aix-Marseille Université, « *Qu'est-ce que la sécurité nucléaire ?* », réunit :

Mme Muriel RAMBOUR, Maître de conférences en droit public à l'université de Haute-Alsace, « *Le dispositif international de prévention et de lutte contre les actes malveillants* » ;

M. Marc LEGER, Directeur juridique et du contentieux – Conseiller juridique auprès de l'administrateur général du CEA, « *Le cadre juridique interne de prévention et de lutte contre les actes malveillants* » ;

M. Mickaël VARESCON, Responsable du pôle droit nucléaire EDF, « *La prévention et la lutte contre les actes malveillants mettant en jeu les installations abritant des matières nucléaires* » ;

Mme Laurence CHABANNE-POUZYNNIN, Directeur juridique droit public nucléaire et de l'environnement AREVA, « *La prévention et la lutte contre les actes malveillants mettant en jeu les sites AREVA* » ;

M. André LARCENEUX, Professeur d'économie à l'université de Bourgogne, Théma UMR 6049, « *Secret défense et information dans la prévention des actes malveillants* » ;

M. Donatien CHANG, Professeur adjoint, faculté de droit, université nationale de Taïpeh, « *La prévention et la lutte contre les actes malveillants à Taïwan* » ;

Mme Mary SPENCER, Deputy Assistant General Counsel for Operating Reactors, Office of the General Counsel, U.S. Nuclear Regulatory Commission, « *La prévention et la lutte contre les actes malveillants aux Etats-Unis* ».

Les termes de risque et de sécurité sont liés à l'Homme, n'ont de sens que par rapport à lui. L'humanité est, depuis ses origines, confrontée à des risques et, parce qu'il y a des risques, il a une recherche de sûreté et de sécurité. Les risques sont d'origine naturelle ou d'origine anthropique. Pour les premiers, autrefois on invoquait le *fatum* ou bien l'on s'en prenait aux dieux ou à Dieu. Mais avec le développement des connaissances et des techniques il est devenu possible de se prémunir contre un certain nombre de ces risques naturels, ou d'en limiter les effets dévastateurs, sans pouvoir (pour le moment au moins) en éviter certains.

Quant aux risques d'origine anthropique, par définition ils sont liés à l'activité humaine sous toutes ses formes. Il n'est sans doute aucune activité qui ne soit, d'une manière ou d'une autre, susceptible de créer un risque pour soi ou pour les autres. Mais le développement des techniques, la maîtrise de la matière et des processus de la vie, tout en apportant plus de confort, plus de sécurité aussi, engendrent de nouveaux risques. Le « nucléaire » présente, comme bien d'autres activités, cette ambivalence, pouvant être mis au service des hommes (à travers la médecine par exemple, comme nous l'avons vu dans un colloque précédent), ou pouvant servir à les détruire, à les anéantir. Le colloque de cette année porte sur deux risques liés au nucléaire.

Le premier est le risque à l'échelon international. « Un monde plus sûr : notre affaire à tous ». Le titre du rapport d'un « Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement », de 2004, de l'ONU, résume bien ce à quoi chacun aspire et les « responsabilités » des uns et des autres. Vouloir vivre dans un monde plus sûr est l'aspiration probablement de tous les peuples, et les dirigeants ont tendance, depuis longtemps, à le promettre à leur population. En même temps l'histoire de l'humanité est faite largement de conflits, de guerres.



LES DROITS ET CONTENTIEUX DU NUCLÉAIRE (PARTIE 7)

NON-PROLIFÉRATION ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Journée d'étude du
mercredi 19 octobre 2016
8h30 - 17h

Visiatome CEA de Marcoule

Organisée par :
L'université de Nîmes
L'équipe d'accueil Détection, évaluation, gestion des
risques CHRONiques et éMERgents - CHROME EA 7352

**Le Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies
alternatives**

Direction scientifique :
M. Jean-Marie PONTIER, Professeur émérite à Aix-Marseille Université
M. Emmanuel ROUX, Président de l'université de Nîmes

Avec le soutien du conseil départemental du Gard et de la Maison
des Sciences de l'Homme Sud

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CONTACT

Laura JAEGER
laura.jaeger@unimes.fr

LIEU DU COLLOQUE

Visiatome - CEA Marcoule
BP 64172 - 30207 Bagnols-sur-Cèze Cedex
Coordonnées GPS : lat. 44.140200 - long. 4.693500

ENTRÉE LIBRE

sous réserve des places disponibles

Infographie : Service communication UNIMES - Photo : © EDF/IN2P3/CNRS Photothèque



Jean-Marie Pontier
Professeur émérite à Aix-Marseille Université

